

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Identité du produit ARON ALPHA SOLVENT

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage normal Solvant

Méthode d'application Voir la fiche technique

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.  
1265 Fewster Drive  
Mississauga ON L4W1A2

### Secours

CANUTEC (888) 226-8832

Service clientèle: The Dodge Chemical Company (800) 263-0862, (905) 625-0311  
(Canada) Ltd.

## 2. Identification des dangers du produit

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Flam. Liq. 3;H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Acute Tox. 4;H312	Nocif par contact cutané.
Acute Tox. 4;H332	Nocif par inhalation.
Eye Irrit. 2;H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Repr. 1B;H360D	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

En fonction des données de toxicité listées en section 11 & 12 le produit est étiqueté comme suit.



**Danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H312 Nocif par contact cutané.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H360D Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

### **[Prévention]:**

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

P235 Tenir au frais.

P240 Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Use explosion-proof electrical / ventilating / light / equipment.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Portez des gants de protection / une protection des yeux / une protection du visage.

### **[Réponse]:**

P302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P303+361+353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher.

P304+312 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Consulter un médecin.

P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P322 Specific measures (see information on this label).

P337+313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P340 Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P370+378 In case of fire: Use extinguishing media listed in section 5 of SDS for extinction.

### **[Stockage]:**

P403+233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

### **[Disposition]:**

P501 Éliminez les contenus / le conteneur conformément aux réglementations locales / nationales.

### 3. Composition / informations sur les composants

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens de provinciaux concerné et la réglementation fédérale sur les substances dangereuses.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	GHS Classification	Remarques
Dimethyl formamide Numéro CAS: 0000068-12-2	75 - 100	Repr. 1B;H360D Acute Tox. 4;H332 Acute Tox. 4;H312 yeux Irrit. 2;H319	[1][2]

[1] Substance classifiée dangereuse pour la santé ou l'environnement

[2] Substance présentant une limite d'exposition sur le lieu de travail

[3] Substance PBT ou vPvB

\* L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

### 4. Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Généralités

Transporter la victime à l'air frais. Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Laver la peau au savon et à l'eau. En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau. Calmer la victime et la couvrir chaudement. Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

##### Inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

##### Yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

##### Peau

Retirer et isoler les vêtements et les chaussures contaminés. En cas de contact avec la substance, rincer immédiatement la peau ou les yeux avec de l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Douche et laver avec de l'eau et du savon. Garder la victime au chaud et au calme.

##### Ingestion

Si la personne est consciente, lui faire boire de l'eau. Contacter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Résumé

Contient un produit chimique de groupe 3 selon le CIRC : Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Voir la section 2 pour plus de détails.

##### Inhalation

Nocif par inhalation.

##### Yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

##### Peau

Nocif par contact cutané.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Recommandations: mousse résistant aux alcools, CO<sup>2</sup>, poudres, eau pulvérisée.  
A ne pas utiliser: jet d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Oxydes de carbone et de nitrogène.

Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.  
Tenir au frais.

Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Use explosion-proof electrical / ventilating / light / equipment.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive. • Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

**EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE:** S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes. • Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. • Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite. • La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes). • Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts. • Les substances identifiées avec la lettre (P) peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie. • Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion. • Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés. • Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau. • La substance peut être transportée chaude.

L'inhalation ou le contact avec la substance peut irriter ou brûler la peau et les yeux. • Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. • Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation. • Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

Guide ERG N°

128

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard. L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne préviendra pas l'ignition dans les endroits clos.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long de la surface vers une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si nondisponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide. Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Demeurer en amont du vent. Éviter les dépressions de terrain. Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.

Matières incompatibles: Agents oxydants, acides et alcalis forts

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage]:

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

## 8. Contrôle de l'exposition - protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Exposition

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0000068-12-2	N,N-diméthylformamide	OSHA	TWA 10 ppm (30 mg/m3) [peau]
		ACGIH	TWA: 10 ppmpeau
		NIOSH	TWA 10 ppm (30 mg/m3) [peau]
		Fournisseur	Aucune limite établie

### Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0000068-12-2	N,N-diméthylformamide	OSHA	Effet cancérogène spécifique: Non
		NTP	Connu: Non; Présumé: Non
		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Oui; Groupe 4: Non;

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Respiratoire

Pas nécessaire lorsque la zone est correctement ventilée.

#### Yeux

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

#### Peau

Porter des vêtements qui doivent couvrir le corps, les bras et les jambes. Les crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. Des crèmes à base de gelée de

pétrole, comme la vaseline, ne doivent pas être utilisées. Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées devront être lavées. Porter gants en PVC ou en caoutchouc.

**Contrôles d'ingénierie** Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

**Autres pratiques de travail** Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Aspect</b>	Transparent, Incolore Liquide
<b>Odeur</b>	Amine légère
<b>Seuil olfactif</b>	Non déterminé
<b>pH</b>	Non applicable
<b>Point de fusion / point de congélation (°C)</b>	Non mesuré
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)</b>	307F (153C)
<b>Point d'éclair</b>	136F (58C)
<b>Vitesse d'évaporation (Ether = 1)</b>	Non mesuré
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non applicable
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	<b>Limite inférieure d'explosion:: 2.2</b> <b>Limite supérieure d'explosivité: 16</b>
<b>Tension de vapeur (Pa)</b>	3mm @ 68F
<b>Densité de vapeur</b>	2.5
<b>Densité</b>	0.945
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Complet
<b>Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)</b>	Non mesuré
<b>Température d'auto-inflammation (°C)</b>	Non mesuré
<b>Température de dégradation (°C)</b>	Non mesuré
<b>Viscosité (cSt)</b>	Non mesuré
<b>% COV</b>	Non mesuré
<b>% Volatile</b>	100

### 9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

#### 10.4. Conditions à éviter

Éviter toute exposition prolongée à la chaleur et/ou à la lumière.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, acides et alcalis forts

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone et de nitrogène.

## 11. Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

Ingrédient	Oral DL50, mg/kg	DL50 de la peau, mg/kg	Inhalation vapeur CL50, mg/L/4hr	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg/L/4hr	Inhalation gaz CL50, ppm
N,N-diméthylformamide - (68-12-2)	2,800.00, Rat - Category: 5	1,500.00, Lapin - Category: 4	pas de données disponibles	pas de données disponibles	pas de données disponibles

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

Classification	Catégorie	Description du danger
TOXICITÉ AIGUË - ORALE	---	Non applicable
TOXICITÉ AIGUË - CUTANÉE	4	Nocif par contact cutané.
TOXICITÉ AIGUË - INHALATION	4	Nocif par inhalation.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	---	Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	2	Provoque une sévère irritation des yeux.
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE	---	Non applicable
SENSIBILISATION CUTANÉE	---	Non applicable
Mutagénicité sur les cellules germinales	---	Non applicable
Cancérogénicité	---	Non applicable
Toxicité pour la reproduction	1B	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	---	Non applicable

Danger par aspiration

---

Non applicable

## 12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement, mais contient une (des) substance(s) dangereuse(s) pour l'environnement. Voir la section 3 pour plus de détails.

### Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 fish, mg/l	48 hr EC50 crustacea, mg/l	ErC50 algae, mg/l
N,N-diméthylformamide - (68-12-2)	7,100.00, Lepomis macrochirus	100.00, Crangon crangon	500.00 (96 hr), Desmodesmus subspicatus

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non mesuré

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

## 14. Informations relatives au transport

	DOT (transport terrestre national)	IMO / IMDG (transport maritime)	ICAO/IATA
14.1. Numéro ONU	UN1993	UN1993	UN1993
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	UN1993, Flammable liquids, n.o.s., (Dimethyl Formamide), 3, III	Flammable liquids, n.o.s., (Dimethyl Formamide)	Flammable liquids, n.o.s., (Dimethyl Formamide)
14.3. Classe(s) de	Classe de danger DOT: 3	IMDG: 3	Classe d'aérien: 3



## Fiche de données de sécurité (FDS)

### ARON ALPHA SOLVENT

Date de révision de la fiche  
signalétique:

06/01/2016

**danger pour le transport**

**Sous-classe:** Non  
applicable

**14.4. Groupe  
d'emballage** III

III III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

**IMDG** Polluant marin: No

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas d'autres informations

## 15. Informations réglementaires

### Résumé sur les réglementations

La Section 15 ne comprend pas tous les renseignements réglementaires; seuls les règlements sélectionnés sont représentés.

### Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients de ce produit sont énumérés dans la base de données du TSCA (Toxic Substance Control Act) ou alors ne sont pas requis d'être énumérés dans la base de données du TSCA.

**Classification SIMDUT** B3 D2A

**US EPA Échelon II  
Dangers**

**Feu :** Oui

**Libération Soudaine de Pression:** Non

**Réactif:** Non

**Immédiat (Aigu):** Oui

**Différée (Chronique):** Non

**EPCRA 311/312 Produits chimiques et quantités (lbs) à signaler:**

N,N-diméthylformamide ( 100.00)

**EPCRA 302 Ingrédients extrêmement dangereux:**

(aucun ingrédient indiqué)

**EPCRA 313 Produits chimiques toxiques:**

N,N-diméthylformamide

**Proposition 65 - Substances carcinogènes:**

(aucun ingrédient indiqué)

**Proposition 65 - Toxines de croissance:**

(aucun ingrédient indiqué)

**Proposition 65 - Toxines reproductrices femelles:**

(aucun ingrédient indiqué)

**Proposition 65 - Toxines reproductrices mâles:**

(aucun ingrédient indiqué)

Substances "Right to Know" de l'État du New Jersey:

N,N-diméthylformamide

**Substances "Right to Know" de l'État de la Pennsylvanie:**

N,N-diméthylformamide

## 16. Autres informations

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, expresse ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Texte complet des phrases dont le n° figure au chapitre 3:

H312 Nocif par contact cutané.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H360D Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

**Il s'agit de la première révision de ce format SDS, les changements de la révision précédente ne s'applique pas.**

Cette fiche toxicologique a été préparée en utilisant les informations fournies par / obtenu à partir de The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd. Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et d'orientation lors de l'exposition au produit. The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd. décline expressément toute garantie expresse ou implicite, et décline toute responsabilité pour l'exactitude ou l'exhaustivité des données contenues dans les présentes. Les données contenues dans cette fiche ne sont pas applicables à utiliser avec tout autre produit ou dans tout autre processus quant à l'exactitude et / ou l'exhaustivité de telles informations. Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée ou modifiée en aucune façon à l'insu exprimée et la permission de The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.

Fin de la FISPQ